



Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 031-213100910-20260903-AR1402026-AR

Berger  
Levraut

**ARRETE 140-2026**  
**PORTANT OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE TOULOUSE**  
**METROPOLE**

**LE MAIRE DE BRUGUIERES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-9-2 ;

**VU** les statuts de Toulouse Métropole ;

**CONSIDERANT** que, la commune de Bruguieres (31150) est membre de Toulouse Métropole ;

**CONSIDERANT** que, Toulouse Métropole est compétente en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil et d'habitat de gens du voyage, de voirie, de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité et d'habitat ;

**CONSIDERANT** toutefois que dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans tout ou partie des domaines ci-dessus, au transfert de droit des pouvoirs de police afférents ;

**CONSIDERANT** qu'à cette fin, les maires concernés doivent notifier leur opposition au Président de Toulouse Métropole avant le 09 octobre 2026 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le Maire de Bruguieres s'oppose au transfert au Président de Toulouse Métropole des pouvoirs de police en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil et d'habitat de gens du voyage, de voirie, de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité et d'habitat tels que visés à l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera notifié au Président de Toulouse Métropole, publié et transmis au Préfet de la Haute Garonne, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.



Fait à Bruguieres,  
le 03 septembre 2026

Le maire,  
Arnaud SIGU

